Assainissement des comptes d'affectation spéciale (CAS)

L'action d'assainissement des Comptes d'affectation spéciale (CAS) se poursuivra à travers la loi de finances pour 2015. Ainsi, les propositions pour 2015 porteront sur 12 comptes d'affectation spéciale, à travers le regroupement de 11 comptes en 5, soit une réduction de 6 comptes, la clôture et la budgétisation de 5 comptes et la clôture définitive d'un compte.

Ce faisant, un délai d'une année est prévu pour la clôture définitive des comptes concernés, afin de permettre aux ordonnateurs de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces opérations d'assainissement.

Des avantages pour les clubs de football

L'avant-projet de loi de finances prévoit de porter à 100% au lieu de 80% le financement du coût de réalisation des centres d'entraînement et d'étendre la prise en charge de 50% de frais de déplacement du club professionnel pour les matchs disputés à l'étranger, aux compétitions mondiales.

En outre, il propose de proroger le financement du fonds de roulement du club professionnel de football pour une durée de quatre (04) années à compter de la date de publication de la LF 2015 et d'attribuer la qualité d'ordonnateur secondaire de ce compte aux directeurs de la jeunesse et des sports de wilayas.

Les opérateurs télécoms passibles de sanctions

L'avant-projet évoque l'application de sanctions financières préalables à toute action extrême (retrait de licence ou de l'autorisation) pour les opérateurs activant dans le secteur de la poste et des télécommunications, pour réprimer l'agissement des opérateurs défaillants sans pour autant les écarter de la sphère économique en vue de garantir les règles de la concurrence.

C. B.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les ministères de la Défense et de l'Intérieur bien lotis

Les ministères de la Défense nationale et de l'Intérieur et des Collectivités locales sont bien lotis pour l'exercice 2015.

Ainsi, l'avant-projet de loi de finances ouvre un crédit au titre du budget de fonctionnement de plus de 1 577 milliards de dinars pour ces deux départements ministériels.

Ce faisant, le ministère de la Santé bénéficiera d'un crédit de près de 382 milliards de dinars tandis que les ministères de l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle, seront crédités à hauteur de 1 000 milliards de dinars.

C. B.

FISCALITÉ

L'État favorise les importateurs

La promotion de la production nationale tant clamée par les pouvoirs publics ne serait-elle qu'un leurre, un mensonge ? Oui, dans la mesure où l'Etat semble favoriser davantage les importateurs que les producteurs.

L'avant-projet de loi de finances pour 2015 comporte une mesure à caractère financier et économique assez surprenante. Au titre de l'amélioration du rendement et de l'élargissement de l'assiette fiscale, le projet de cadrage budgétaire et réglementaire prévoit la révision du taux de l'Impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).

Il s'agit en fait, selon la note de présentation de l'avant-projet de l'unification du taux de l'IBS à 23% au lieu des taux de 19% (sociétés exerçant dans la production de biens, BTP et tourisme) et 25% (sociétés exerçant dans les activités de commerce et de services) qui sont en vigueur. En d'autres termes, le projet prévoit d'imposer davantage les producteurs, en relevant le taux d'IBS de 19% à 23% et de réduire la pression pour les importateurs en diminuant le taux de 25% à 23%.

Une mesure que l'on expliquerait par un facteur d'ordre technique, faciliter les actions de recouvrement et de contrôle fiscal et mieux lutter contre la fraude fiscale, notamment dans le cas des sociétés qui exercent plusieurs activités relevant de taux différents. Toutefois, une mesure assez surprenante, estiment plusieurs dirigeants d'organisations patronales interrogés hier. «Insensée, inacceptable. Anormale». C'est ainsi que le président de l'Association des producteurs algériens de boissons (Apab), Ali Hamani, qualifiait cette mesure fiscale, tout en précisant ne pas connaître la teneur du projet et en se prononçant sur une hypothèse. Soit un facteur de «désinvestissement» et de pertes financières et une mesure qui «porte un coup fatal aux producteurs», relève ce dirigeant patronal, «en colère» si cette mesure était avérée. De l'avis d'Ali Hamani, une telle disposition encouragerait davantage les opérateurs nationaux à recourir à l'importation au détriment de la production. Ainsi, le président de l'Apab déplore le fait qu'en dépit des appels des producteurs et opérateurs nationaux pour la promotion de la production nationale, formulés notamment lors des rencontres tripartites, les pouvoirs publics semblent privilégier une démarche autre.

Une appréciation négative que le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), Abdelaziz Mehenni, partagera également.

N'étant pas également au courant de la teneur du projet de loi, le dirigeant de la Cipa estimera que cette mesure fiscale si avérée et qui est, de surcroît, prise sans concertation avec les concernés, ne fera qu'accentuer la situation critique des producteurs nationaux, confrontés à la mévente, la «concurrence anarchique» de l'importation... Voire, une mesure incohérente dans la mesure où les revenus pétroliers baissent et que les pouvoirs publics encouragent de facto l'augmentation de la facture d'importation au lieu d'œuvrer en matière de régulation commerciale.

Ignorant également le contenu du projet de loi de finances 2015, le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep), Mustapha Merzouk, formulera une appréciation similaire. «Surprenante», «un peu contradictoire» serait cette mesure de relèvement du taux de l'IBS, considère le président de l'Unep, dans la mesure où elle impacte sur les investissements et ne correspond pas à la démarche impulsée en matière de promotion de la production nationale.

En somme, la promotion de la production nationale tant clamée par les pouvoirs publics ne serait-elle qu'un leurre, un mensonge ? Oui, dans la mesure où l'Etat semble favoriser davantage les importateurs que les producteurs.

C. B.

ALORS QUE 200 000 TÊTES BOVINES ONT ÉTÉ IMMUNISÉES ENTRE JEUDI ET DIMANCHE

Un nouvel arrivage de vaccins contre la fièvre aphteuse

Alors que l'épidémie de la fièvre aphteuse s'étend désormais sur 24 wilayas du pays, de nouvelles quantités de vaccins ont été livrées hier, pour renforcer la lutte contre cette maladie qui a déjà coûté l'abattage de près de 3000 têtes bovines.

Mehdi Mehenni - Alger (Le soir) - Après le premier arrivage de vaccins mercredi dernier, soit le 13 août 2014, le chargé de communication du ministère de l'Agriculture, Hakim Chaouch, a fait savoir qu'un autre lot a été fourni hier, mardi, à l'Algérie. «Les importantes quantités de vaccins acquises mercredi dernier, ont permis d'immuniser 200 000 têtes bovines à travers 44 wilayas du pays. Avec ce nouvel arrivage de vaccins qui est pratiquement de la même conséquence que le précédent, nos services vétérinaires vont pouvoir assurer davantage contre l'épidémie de la fièvre aphteuse», explique-t-il.

200 000 bêtes ont été immunisées à travers 44 wilayas.

Hakim Chaouch rassure néanmoins que d'ici début septembre son département aura acquis un million de doses de vaccin contre cette épidémie.

Concernant l'indemnisation des éleveurs dont le bovin a été touché par la fièvre aphteuse, la même source affirme que les services vétérinaires des différentes wilayas concernées par la maladie ont mis en place une stratégie infaillible : «Après la déclaration d'un foyer de fièvre aphteuse nos services vétérinaires se déplacent sur les lieux, diagnostiquent, puis signent un certificat de constat de mortalité.

Un certificat qui sera suivi d'abattage et de désinfection des lieux… Ensuite les services vétérinaires en question alertent à leur tour la Direction des services agricoles de wilaya (DSA), qui au bout du cycle notifient la banque agricole (Badr), pour dédommager les éleveurs». Enfin et pour rappel, le ministre de l'Agriculture, Abdelwahab Nouri, avait déclaré, le mardi 12 août dernier, lors de sa dernière visite d'inspection et de travail dans les wilayas de Blida et Médéa : «Il ne faut pas croire que le vaccin contre la fièvre aphteuse se trouve au marché d'El Hamiz. Il n'y a que deux laboratoires au monde qui le fabriquent et actuellement, cette épidémie touche plus de 60 pays à travers le globe, notamment la Chine, La Corée du Sud, la Russie, l'Iran, la Turquie, le Koweït… Nous avons ainsi passé une commande il y a trois mois et sa livraison se fera très bientôt».

M. M.

OUM-EL-BOUAGHI

Plus d'une dizaine de foyers signalés dans la région

Finalement la pathologie de la fièvre aphteuse se propage et touche une grande partie des régions du pays, et ce malgré la vigilance et les mesures draconiennes prises par les différentes directions des services agricoles depuis la découverte de cette fièvre qui a fait une razzia dans la race bovine.

De sources sûres, l'on a appris qu'au niveau de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, près d'une dizaine de foyers de la fièvre aphteuse venaient d'être confirmés par la direction de l'agriculture, on parle des communes de Ksar Sbihi, El Harmelia, et Bir Chouhada, ces communes qui comptent un nombre important d'éleveurs de bovins. Selon les mêmes sources, la panique vient du côté de Bir Chouhada, une commune de l'ouest de la wilaya qui enregistre à elle seule un chiffre effarant de plus d'une centaine de bêtes touchées par cette pathologie. Cette situation a mis en branle toutes les parties concernées dont les responsables respectifs se sont réunis pour débattre du phénomène et trouver en urgence des palliatifs pour prendre en charge cette pathologie mortelle.

A cet effet, une commission de crise est constituée au niveau de la wilaya, élargie aux daïrate avec la mission spéciale de suivre de près cette pathologie et prendre les mesures adéquates qui s'imposent pour éviter toute propagation synonyme de catastrophe.

Dans ce cadre et à titre préventif et curatif, les services de la DSA ont lancé une large sensibilisation dans les milieux ruraux, notamment à l'adresse des éleveurs et autres maquignons pour signaler précocement toute suspicion relative à la pathologie.

Dans le même sillage, les services de la DSA ont réceptionné un quota de 5 000 doses de vaccin ; quantité couvrant largement les besoins pour la wilaya, de même, la direction de l'agriculture d'Oum-El-Bouaghi assure et rassure les éleveurs astreints à l'abattage de leur bétail que ces derniers seront remboursés à hauteur de 80% après le passage des membres de la commission chargée de l'évaluation des pertes causées.

Moussa C.